

gnies d'assurances dans le but de se protéger contre une mauvaise sélection de risques. Malheureusement, d'habitude, dans le cas de sociétés de secours mutuels la non-existence d'une réserve leur enlève cette protection au cas d'abandon et les expose à ses mauvais effets sans aucune compensation. Cet état de choses n'existe pas chez les Artisans, et comme résultat, chaque déchéance se trouve pleinement compensée par un montant équivalent de réserve libérée et par ce moyen aucun détriment ne peut être causé aux membres actifs par une diminution ordinaire ou normale des anciens membres. Quelles que soient les craintes que l'on puisse avoir entretenues au sujet d'une diminution anormale, causée par le rajustement, l'expérience a prouvé que ces prévisions étaient erronées et nous avons ainsi le fait réellement remarquable d'un rajustement de taux accompli avec un succès complet sans affecter défavorablement la moyenne de mortalité, plaçant tous les certificats en vigueur sur une base parfaitement solide et en plus démontrant même un surplus actuel réalisé durant la mise en opération de ce rajustement.

Si nous déduisons ce montant de \$94,708, du surplus démontré à la fin de l'année 1912, par la Société, c'est-à-dire \$153,592, nous avons ainsi le surplus approximatif réalisé durant le terme d'affaires de 1912, sans tenir compte des déchéances, qui est de \$58,884. Veuillez de plus remarquer que je n'ai pas tenu compte dans la préparation de ces chiffres des prêts faits sur certificats en vertu de l'option " B ", lesquels ne sont pas compris dans l'actif et qui se sont élevés à la fin de l'année au montant de \$11,177.

A mon avis, vous devriez adopter avant la fin de cette année une méthode vous permettant de tenir compte dans vos livres du montant de prêts fait sur ces certificats afin qu'il puisse être compté dans votre actif lors de la préparation des rapports futurs de votre Société.

Il sera suffisant de mentionner dans ce rapport simplement le fait que votre Société a obtenu un permis d'affaires dans l'Etat de New York. Un rapport sur ce sujet a déjà été fait au Conseil Exécutif. J'attire cependant spécialement votre attention sur le fait